

Mb.G./

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

RESIDENCE DU RUANDA.-
TERRITOIRE DE KIBUGU.-

Kibugu le 16 mars 1960.-
de



(1) N°

9671

TP
~~FIRMA.-~~

Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

Remplacement mobilier
Vétuste.-

C.P.I. à Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI.

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.-

AR
A Monsieur le Résident Général du Ruanda-Urundi

à

USUMBURA.-

Monsieur le Résident Général,

Suite à votre lettre n° 662/0027 du 20 janvier 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il y aurait lieu de remplacer le mobilier des maisons n° 1 et 3 devenu vétuste.-

L'Administrateur de Territoire,
J.PETIT.-

RJ.-
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.

Usumbura, le 20 janvier 1960.-
BP, 90.-

N° 662/ 00274

TRANSMIS copie pour information à:
-Monsieur le Résident (DEUX)

*Vous en avez
2 copies*

OBJET:
Remplacement
mobiliier vétuste.

Réquisitions B.O.60

Dos.: 22-662-8

*628 / Fin / P
1-2-60*

Monsieur l'Administrateur de Territoire (TOUS),

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

*elle
Cité
de Kibizi
con. let
Fahimona F.M.H.*

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir
me faire parvenir vos réquisitions en mobiliier pour l'année 1960, en vue du
remplacement du mobiliier trop vétuste.-

Mon attention a été attirée par le fait que dans
certains territoires on peut trouver des menuisiers suffisamment qualifiés
pour achever l'usinage et le montage du bois qui serait préparé et fourni
aux dimensions souhaitables.-

Je vous saurais donc gré de me faire connaître
vos réquisitions ou bien en bois usinés ou bien en meuble montés.-

Il me sera dès lors possible de voir si je pourrai
satisfaire vos réquisitions dans les limites des disponibilités du B.O.-

Il m'intéresserait aussi de savoir si vous avez
la possibilité de réaliser le cannage des chaises et fauteuils.-

POUR LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
DU RUANDA-URUNDI,
LE CHEF DE LA DEUXIEME SECTION,

p.o.
LE CONDUCTEUR PRINCIPAL,
Ch. STIERNET.-

[Signature]